

ARBITRE DE CLUB

Domaine de compétence :

Arbitrage des parties en simple et en double à tous les niveaux en championnat par équipes (sauf Pro A et B).

Conditions :

- ✓ Être licencié à la FFTT (licence traditionnelle).
- ✓ Le candidat ne peut se présenter à l'UV1 qu'une fois par saison sportive.

Arbitre :

Il faut :

- ✓ participer à une session de formation et obtenir au moins 15 points sur 20 à l'UV1,
- ✓ passer une épreuve pratique l'UV2 dans les quinze mois.

Session de formation :

Caractère obligatoire.

Contenu :

Connaissance et analyse des règles du jeu en simple et en double.

Durée de la formation :

4 h Samedi de 14h00 à 18h00

Dates et lieux : seront définis par les Comités en fonction des demandes faites par les clubs.

Pour tout renseignement contacter les responsables départementaux :

Pour le CD 59 : Guy BORDEREAUX guy.bordereaux@cdntt.fr

Pour le CD 62 : Gérald OLIVARES gerald.olivares@wanadoo.fr

Inscription :

- ✓ Une fiche d'inscription sera envoyée par la Ligue aux clubs par courriel environ quatre semaines avant la date du stage :
- ✓ Une fiche de confirmation sera alors envoyée par courriel par le Comité organisateur.

Coût :

- ✓ Gratuit pour les licenciés FFTT de la Ligue du Nord/Pas-de-Calais. Un chèque-caution de 10,00 € par stagiaire sera demandé au club et devra être envoyé au Comité organisateur avec l'inscription. Elle sera remboursée (par le Comité organisateur) si le stagiaire est présent à l'épreuve théorique.
- ✓ 10,00 € pour les candidats d'autres Ligues ou non licenciés FFTT.

Recyclage :

- ✓ Fréquence : tous les trois ans.
- ✓ L'inactivité entraîne le recyclage l'année suivante.